

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 30 JANVIER 2025

Délibération n° 004-2025

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19
Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD — Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER – Jean-Pierre ROCHE - Annie MIGNOT – Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON - Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN – Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Christophe DESMARIS (Pouvoir à Mathilde VERNET) - Bertrand BREVET (Procuration à Sébastien RIGAUDIER) - Mireille GROSSELIN (Pouvoir à Stéphanie LAURENCIN) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET).

Membre absent : Nina ZACCAGNINO – Pierre-Yves RAVIER

Membres présents à la séance : 13

Membres excusés avec un pouvoir : 4

Membre absent : 2

Secrétaire de séance : Christelle PERROUD



OBJET : ORGANISATION GROUPE SCOLAIRE :

Parmi ses compétences essentielles, la Ville a la charge de la construction, de l'entretien et du fonctionnement des écoles publiques.
Elle décide ainsi de la création et de l'implantation des écoles sur son territoire.

De son côté, l'Éducation nationale se doit d'appliquer ses programmes officiels d'enseignement dans les établissements scolaires en missionnant ses enseignants et en déployant l'organisation administrative qui les soutient.

Dans ce cadre, et lors d'une réunion en date du 16 janvier 2025, la Ville a été sollicitée par l'Inspection de l'Éducation Nationale au sujet de la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de Montrevel-en-Bresse.

Ce projet émerge à la faveur du départ en retraite du directeur de l'école élémentaire.

Les Conseils d'école seront appelés à se prononcer à ce sujet.

À la demande et en concertation avec la direction des services de l'Éducation Nationale, il est proposé de fusionner administrativement à compter du 1er septembre 2025 l'école maternelle et l'école élémentaire. Ce projet apporterait une continuité pédagogique depuis la petite section jusqu'au CM2 ainsi qu'une simplification administrative avec une seule direction et donc un seul interlocuteur.

Le projet de fusion nécessitant un avis de la Ville sur le sujet, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la fusion administrative des écoles maternelles et élémentaire de Montrevel-en-Bresse dès la rentrée 2025-26 ;
- de préciser que ladite école sera désormais dénommée « Ecole primaire Simone VEIL »

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'ensemble des propositions ci-dessus.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

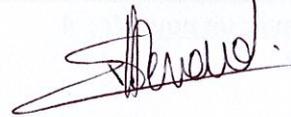
Le Maire,



Jean-Yves BREVET



Le secrétaire de séance



Christelle PERROUD